

Lille, le **08 MARS 2023**

Madame et Messieurs les maires,

Je vous prie de trouver sous ce pli, l'arrêté préfectoral du 01 mars 2023 autorisant, au titre de l'article L181-1 - 1° du code de l'environnement, le programme d'aménagements de lutte contre les inondations de l'*Elnon* sur le territoire de vos communes.

Celui-ci est à afficher en vos mairies durant une période de un mois minimum.

À l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage signé à l'adresse indiquée ci-dessous)

Annabelle CAPENDU, en charge de l'instruction de ce dossier A-59-2021-00122 se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (courriel : annabelle.capendu@nord.gouv.fr ou tél : 03.28.03.84.00).

Je vous prie d'agréer, Madame et Messieurs les maires, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable du
Service Eau Nature et Territoires,

**Le responsable adjoint
du Service Eau Nature et Territoires**

Thierry DUTILLEUL

Hélène SOLVES

- P. J. :
* Un arrêté préfectoral d'autorisation
* La liste des destinataires du présent courrier
* Le certificat de bonne réception de l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale

Destinataire in fine

Réf. : **PE-211**

**Autorisation environnementale (article L181-1 - 1° du code de l'environnement)
valant classement des aménagements hydrauliques**

**Programme d'aménagements de lutte contre les inondations de l'Elnon
sur les communes de Lecelles, Mouchin et Rùmegies (Nord)**

**Syndicat des milieux aquatiques et de la prévention des inondations
de la vallée de la Scarpe aval et du Bas-Escout (SMAPI)**

**Certificat de bonne réception de l'arrêté préfectoral
d'autorisation environnementale**

Communes d'implantation du projet : Lecelles, Mouchin et Rùmegies

Je soussigné, _____, maire de
_____, certifie avoir reçu l'arrêté préfectoral d'autorisation
environnementale du 01 mars 2023.

Fait à _____,

le _____

(signature du maire revêtue
du cachet de la mairie)

À retourner dès réception à :

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer
Service Eau Nature et Territoires – Unité Police de l'Eau
62 boulevard de Belfort - CS 90007 – 59042 LILLE Cedex
(ddtm-pe@nord.gouv.fr)

Destinataire in fine

Réf. :

Adresse : 62 boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cédex
Tél. : 03 28 03 83 83 - Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr
Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

**Autorisation environnementale (article L181-1 - 1° du code de l'environnement)
valant classement des aménagements hydrauliques**

**Programme d'aménagements de lutte contre les inondations de l'Elnon
sur les communes de Lecelles, Mouchin et Rumegies (Nord)**

**Syndicat des milieux aquatiques et de la prévention des inondations
de la vallée de la Scarpe aval et du Bas-Escaut (SMAPI)**

Destinataires

Monsieur Jean-Claude MESSAGER, maire
3408 rue des Fèves
59226 LECELLES

Monsieur Christian DEVAUX, maire
124 rue de Saint-Amand
59310 MOUCHIN

Madame Anne-Sophie GHESQUIÈRE, maire
95 rue Alexandre Dubois
59226 RUMEGIES

Destinataire in fine

Réf. :

Adresse : 62 boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cédex
Tél. : 03 28 03 83 83 - Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr
Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/